

Par qui ?

- Le médiateur familial est un **professionnel** qualifié, diplômé d'Etat.
- Il respecte les principes déontologiques de sa profession et observe une stricte **confidentialité**.
- Il ne prend pas parti et **ne vous juge pas**.
- Il vous accompagne pour trouver une **solution concrète** face à un conflit ou selon votre situation.

Les séances de médiation familiale s'organisent sur rendez-vous.

Tél. : **02 38 76 02 87**



LIEN SOCIAL & MÉDIATION

Association loi 1901

11 avenue Montesquieu 45100 ORLÉANS

Tél. : **02 38 76 02 87**

lien-social-mediation@wanadoo.fr
www.lien-social-mediation.org

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Médiation Familiale

*Responsabilité
Non-dits - Communication
Colère - Malentendus - Méfiance
Désaccords - Peine - Silence
Apaisement - Respect*

Conflits familiaux, séparations, divorces,
successions, prise en charge
de personnes âgées

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Pour qui ?

- Vous êtes en couple ou parents, en situation de rupture ou déjà séparés.
- Vous êtes jeunes adultes en rupture de lien avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez maintenir des liens avec vos petits enfants.

Vous souhaitez :

- Mettre en place l'organisation de vos droits et devoirs des parents.
- Vous accorder sur la prise en charge d'un parent âgé.
- Régler une succession difficile.
- Désamorcer un conflit au sein d'une fratrie, d'une famille recomposée ou d'une belle famille.

Pourquoi faire ?

Pour vous permettre :

- D'exprimer vos attentes et vos besoins.
- D'identifier au mieux la source du conflit.
- D'échanger en vue d'une prise de décision, mutuellement acceptable.

Une médiation se déroule :

1. Un entretien d'information, gratuit et sans engagement.
2. Une série d'entretiens, dont le nombre varie en fonction des points à aborder.
3. La rédaction d'un accord, qui pourra être homologué par un Juge aux Affaires Familiales.

Où ?

Vous pouvez vous informer : (sur rendez-vous)

- Après de **LSM**, 11 Avenue Montesquieu à Orléans la Source.
- À la **Maison de Justice et du Droit**, 3 rue Edouard Branly à Orléans La Source : tous les mercredis de 14h00 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h30.
- Au **Commissariat de Police**, 63 rue du Faubourg Saint Jean à Orléans : tous les lundis et vendredis de 14h00 à 17h30.
- À la **Mairie de Saint Jean de Braye** : 49 rue de la Mairie à Saint Jean de Braye : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.
- Au **Tribunal d'Orléans**, 44 rue de la Bretonnerie à Orléans : tous les mardis de 14h00 à 17h00 (sauf durant les congés scolaires).
- À la **Gendarmerie de Châteauneuf sur Loire**, 91 bd de Verdun à Châteauneuf sur Loire : le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Les médiations ont lieu dans les locaux de l'association : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Les horaires peuvent être adaptés en fonction de vos disponibilités.